



INNOVATION PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS RELATIVES À L'APPEL À PROJET PRINCIPAL

Doté d'un montant de CHF 100'000.- annuel, cet appel vise le développement inter-hautes écoles et/ou inter-filières d'un projet d'innovation pédagogique d'envergure pour l'enseignement supérieur professionnalisant, par le biais du détachement des enseignant·es qui en sont à l'origine.

Ce projet doit être mis en œuvre non seulement au sein des hautes écoles par les enseignant·es détaché·es, mais aussi diffusé au sein des autres hautes écoles de la HES-SO.

Le rectorat de la HES-SO prend ainsi en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignant·e mis·e à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives à la dissémination et au fonctionnement (analyse de l'existant, diffusion, déplacements, communication) aux conditions suivantes :

1. L'enveloppe globale du projet retenu est de CHF 100'000.- maximum.
2. Les montants liés à la dissémination à l'interne de la HES-SO sont budgétés et compris entre 8% et 12% du budget total du projet.
3. Les dépenses de fonctionnement ne peuvent dépasser 10% du budget total.

Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (par exemple mobilier ou licences informatiques).

Le SADAP pourra demander au(x) requérant(es) de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir en accord entre les directions des hautes écoles d'origine des lauréat·es sur la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024.

CANDIDATURES

- Formulaire de projet dûment complété et signé.
- Lettre de recommandation des directions des hautes écoles des candidat·es.
- Nouveauté 2022 : une soutenance orale sera demandée aux requérant·es des 3 meilleurs projets reçus afin de renforcer l'objectivité de l'évaluation conduite par le jury.

NB. Dès le lancement de l'appel, le responsable du SADAP se tient à disposition des requérant·es pour les aider à définir et orienter leur projet d'innovation pédagogique.





AXES STRATÉGIQUES

Le rectorat souhaite orienter la réflexion dans la direction de quelques axes généraux qui correspondent à la fois à des orientations stratégiques de l'institution et à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique. Ces axes sont les suivants :

- **Approches centrées sur l'étudiant-e**
Enseignements centrés sur le processus d'apprentissage des étudiant·es et sur leur réussite
- **Compétences**
Développement et évaluation des compétences (et notamment transversales)
- **Professionnalisation**
Adaptation des approches pédagogiques aux évolutions des pratiques professionnelles et du monde du travail
- **Individualisation**
Adaptation des approches pédagogiques à la diversité des profils et des modalités d'apprentissage des étudiant·es

EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expert·es et de conseiller·es pédagogiques internes et externes à la HES-SO sélectionnera les projets déposés.

Compte tenu des actions stratégiques menées par le rectorat, seront examinés avec la plus grande attention les projets qui s'inscrivent le mieux dans les axes mentionnés plus haut.

Ne seront par ailleurs examinés que les projets faisant intervenir de manière transversale des enseignant·es issu·es d'au moins deux hautes écoles et/ou filières différentes. La participation d'étudiant·es acteurs et actrices des innovations pédagogiques envisagées est par ailleurs hautement souhaitée.

Dans le cadre de cette nouvelle édition, il est recommandé que les projets déposés comptent parmi leurs membres au moins un·e conseiller·e pédagogique de proximité ou un·e enseignant·e titulaire du CAS *Pédagogie de l'enseignement supérieur* de la HES-SO, engagé·es dans le projet à hauteur d'au moins 10 % de la totalité du temps de travail de l'équipe projet.

Les équipes projets peuvent compter parmi leurs membres des personnes extérieures à la HES-SO. Dans ce cas, la dotation financière obtenue ne permettra toutefois pas de les rémunérer, sauf si elles sont employées à cette fin par une haute école et/ou si leurs honoraires sont prélevés sur les dépenses de fonctionnement du projet, limitées à 10 % de l'enveloppe totale.

Les requérant·es seront informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu. Toutefois, la composition du jury étant annoncée en amont de sa délibération, chaque équipe candidate aura la possibilité de demander la récusation de l'un·e de ses membres en amont de la délibération en cas de suspicion de conflit d'intérêt susceptible de nuire à l'examen de son dossier.





CALENDRIER

| | |
|------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 30 juin 2022 | Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique |
| Août-sept. | <i>Accompagnement technique par le SADAP</i> |
| 30 sept. | Date limite de réception des dossiers de candidature (18:00) |
| Du 11 au 13 oct. | Soutenance orale de 20 minutes des 3 meilleurs projets retenus |
| 17 oct. | Annonce des résultats |

ÉTAPES SUIVANTES

| | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Novembre 2022</i> | <i>Kick off meeting</i> |
| <i>Janvier 2023</i> | <i>Démarrage du projet retenu</i> |
| <i>Printemps 2023</i> | <i>Participation à la 7^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i> |
| <i>Septembre 2023</i> | <i>Rapport intermédiaire</i> |
| <i>Printemps 2024</i> | <i>Participation à la 8^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i> |
| <i>Juin 2024</i> | <i>Fin du projet</i> |

RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Pour la fin du projet, un court rapport sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées (notamment en matière de dissémination à l'intérieur de la HES-SO), un bilan financier, les résultats obtenus et le suivi des indicateurs de réussite.

Il sera accompagné d'une capsule vidéo constituant un *pitch* du projet et de ses résultats principaux, destinée à être mise en ligne sur le site de la HES-SO.

Au cours des 6 mois suivants, les lauréats de l'appel à projets proposeront un article relatant leur expérience et leurs résultats, à destination du media académique <https://theconversation.com/institutions/haute-ecole-specialisee-de-suisse-occidentale-hes-so-2620>

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format pdf à sadap@hes-so.ch, au plus tard le **vendredi 30 septembre 2022 à 18:00**.

ANNEXES

Formulaire de l'appel à projets et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch – 0 799 622 522

